

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE portant sur l'autorisation d'un vente au déballage le samedi 6 juillet 2024, place Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

**Considérant** la demande d'autorisation de brocante demandée par Monsieur Michaël DELHAYE, président du Comité des Fêtes de Molinghem.

## **ARRETE**

<u>Article 1er</u>: Monsieur Michaël DELHAYE est autorisé à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera le samedi 6 juillet 2024, place Edmond Mille.

Article 3: Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Michaël DELHAYE, pour exécution.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 2 5 JUIN 2024

Publié le 2 6 JUIN 2024

yes

e Maire,

David THELLIER